

Produit Statistique Mortalité générale

La statistique de mortalité générale est élaborée à partir des données du Registre national des personnes physiques (RNPP). Elle permet de consolider la statistique des causes de décès dont la source première est le bulletin d'état civil. Cette statistique répartit les décès des personnes résidant en Belgique par sexe et par commune de résidence (arrondissement, province et région), par mois de décès, par état civil et par nationalité (belge ou étrangère). Elle permet également de produire le taux brut de mortalité qui est le rapport entre le nombre de décès pendant l'année et le nombre d'habitants au milieu de l'année.

Mise à jour des métadonnées

Mise à jour du document 24/01/2019

Présentation

<i>Mots-clés</i>	-
<i>Domaine</i>	3.7.07. Population
<i>Unité statistique - Titre</i>	Le décès
<i>Unité statistique - Description</i>	Tout décès d'une personne résidant légalement en Belgique
<i>Population statistique - Titre</i>	Résidents de Belgique
<i>Population statistique - Description</i>	Le chiffre de la population résidente telle que définie par la loi comprend l'ensemble des personnes ayant établi leur résidence principale en Belgique et qui sont inscrites dans une commune, soit au registre de la population, soit au registre des étrangers, soit au registre des étrangers privilégiés, soit au registre des fonctionnaires de l'Union européenne. Les demandeurs d'asile dont la demande est en cours d'examen sont repris au registre d'attente et ne sont pas comptabilisés au sein de la population résidente des communes, conformément à l'article 3 de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour. De même, les étrangers qui ne sont repris dans aucun registre (notamment car ils résident pour moins de trois mois sur le territoire ou car ils sont en situation irrégulière) ne sont pas pris en compte. Il convient de noter que cette population ne correspond donc pas à l'ensemble de la

Présentation

population enregistrée au RNPP et présente légalement sur le territoire. Par ailleurs, cette population ne correspond pas à la population ayant sa résidence habituelle dans le pays telle que définie par la Division statistique des Nations Unies et Eurostat. Afin de répondre à cette demande particulière des organisations statistiques européennes et internationales, une statistique particulière est produite depuis 2011, avec 2010 comme année de référence (voir la fiche sur la structure et le mouvement de la population ayant sa résidence habituelle dans le pays (selon les normes européennes et internationales)).

<i>Couverture géographique</i>	Belgique
<i>Couverture temporelle</i>	-
<i>Couverture sectorielle</i>	-
<i>Autres couvertures</i>	-

Période de référence

<i>Première période de référence disponible</i>	1989
---	------

Mandat institutionnel

<i>Production statistique obligatoire</i>	Statistique produite en vertu d'une obligation légale européenne
<i>Référence légale</i>	Règlement (UE) No 1260/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 20 novembre 2013 relatif aux statistiques démographiques européennes ; Règlement d'exécution (UE) N o 205/2014 de la Commission du 4 mars 2014 fixant des conditions uniformes pour la mise en oeuvre du règlement (UE) no 1260/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques démographiques européennes, en ce qui concerne la ventilation des données, les délais et les révisions de données

Confidentialité

<i>Confidentialité - Niveau</i>	Données non-confidentielles
---------------------------------	-----------------------------

Politique de publication

<i>Calendrier de diffusion</i>	Le calendrier de diffusion est disponible via internet
<i>Périodicité</i>	Annuelle

Format de diffusion

<i>Communiqué de presse</i>	Communiqué de presse
<i>Publications</i>	Publication sur le web (www.statbel.fgov.be)
<i>Base de données en ligne</i>	-
<i>Open Data</i>	https://statbel.fgov.be/fr/open-data?category=50
<i>Accès aux micro données</i>	-
<i>Autres</i>	-

Accessibilité de la documentation

<i>Documentation sur la méthodologie</i>	-
<i>Documentation sur la qualité</i>	-

Gestion de la qualité

<i>Assurance de la qualité</i>	-
<i>Évaluation de la qualité</i>	-

Pertinence

<i>Besoins des utilisateurs</i>	Institutions internationales (Eurostat, FMI, Commission Européenne, UNSD, WHO, ...) ; Institutions provinciales et locales ; Presse ; Services publics régionaux ; Universités
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	La disponibilité s'est fortement améliorée ; La précision a été renforcée ; Le contenu est satisfaisant.
<i>Exhaustivité</i>	Oui

Exactitude et fiabilité

<i>Exactitude</i>	Les biais éventuels sont sous contrôle.
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	Pas d'application
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	Les erreurs de mesures et de traitement sont sous contrôle.

Actualité

<i>Actualité</i>	Résultats disponibles 9 mois après la période de référence
------------------	--

Comparabilité

<i>Comparabilité - Géographique</i>	La comparabilité géographique n'est pas d'application
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	Comparable dans le temps
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	La comparabilité sectorielle n'est pas d'application
<i>Comparabilité - Autre</i>	-

Cohérence

<i>Cohérence - Interne</i>	La cohérence est garantie entre les sous-domaines, les variables, etc. ; La cohérence est garantie entre les sous-populations. ; Pas d'information sur la cohérence interne
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	Il y a cohérence entre les unités interrogées et les unités observées. ; La cohérence entre les concepts, définitions et nomenclatures est contrôlée. ; Les concepts, définitions et nomenclatures sont sauvegardés et gérés. ; On utilise des concepts et des notions reconnus (concepts nationaux ou internationaux) ; Pas d'information sur la cohérence externe

Révision des données

<i>Révision des données - Politique</i>	-
<i>Révision des données - Pratique</i>	Révision possible, en fonction de la mise à jour des données issues du RN.

Traitement statistique

<i>Données de base - Enquêtes</i>	-
<i>Données de base - Données administratives</i>	Registre national des personnes physiques (RNPP)
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	-
<i>Fréquence de collecte des données</i>	Continu
<i>Collecte des données</i>	-
<i>Élaboration des données</i>	-
<i>Ajustement</i>	-

Commentaires

Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>
--------------	------------

Identifiants externes

<i>Type</i>	<i>ID</i>
INVS	9992020

Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Age	L'âge est mesuré en années révolues.	Nombre d'années
Mois de décès	Mois de décès extrait de la date de décès	Mois de l'année
Taux de mortalité	Taux brut de mortalité générale (rapport entre le nombre de décès et la population moyenne de l'année considérée)	‰
Sexe	Sexe du décédé	Masculin/Féminin
Nationalité	Nationalité de la personne décédée.	Nationalité (Belge / Etrangère)
Situation matrimoniale légale	Situation matrimoniale légale du décédé	Code état civil restreint (1 à 4)
Commune de résidence	Commune de résidence légale de la personne décédée	REFNIS